



**Règlement des Championnats Départementaux
Jeunes et vétérans du CODEP 84
Saison 2024-2025**

11 et 12 janvier 2025 Avignon

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BADMINTON DE VAUCLUSE
4725 rocade Charles De Gaulle
84000 AVIGNON
competition@badenvaucluse.fr

Article 1 :

Les Championnats Départementaux jeunes et vétérans sont ouverts à tous les joueurs licenciés dans un club affilié du Vaucluse. Ils ont lieu dans le complexe sportif du club organisateur.

Article 2 :

Les Championnats se déroulent selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions (RGC). Tout joueur doit avoir sa licence en règle pour la saison 2024-2025 le jour de son inscription.

La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 3 janvier 2025 à 18h00 (J-8)**.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toutes inscriptions d'un club retardataire.

En cas de très forte affluence les joueurs sont retenus en fonction de leurs CPPH et cela dans chaque série, de façon à équilibrer les tableaux.

Pour les paires, c'est la paire complète qui est mise en liste d'attente, ou en cas d'un WO, c'est la paire complète qui est repêchée.

Le GEO de cette compétition sera Mr **David BALESDENS**

Le JA de cette compétition sera **Jean-François MATHIEU**

Article 3 :

Les classements utilisés seront ceux publiés sur le site de la FFBaD, et les têtes de séries sont établies en fonction du classement permanent hebdomadaire (CPPH) à la date du **Vendredi 28 décembre 2024 à 18h00 (J-14)**

Article 4 :

Les championnats départementaux sont ouverts aux catégories Minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors pour un tableau de simple.

Les championnats départementaux sont ouverts aux catégories V1 à V9 pour les tableaux de Simple, Double et Mixte.

Les joueurs doivent se rendre disponibles les deux jours de compétition, la répartition des tableaux sera faite en fonction de l'affluence des inscriptions dans les différentes catégories.

Article 5 :

Jeunes :

Les joueurs doivent s'inscrire dans leurs séries d'âge respectif. Le surclassement n'est pas autorisé dans les catégories jeunes.

Les joueurs classés « NC » sont autorisés à participer à la compétition.

Vétérans :

- Les séries sont faites par catégories d'âges.
- Les joueurs ayant un classement « NC » ne sont pas autorisés à s'inscrire sur les Championnats Départementaux.
- Chaque participant doit s'inscrire dans sa catégorie d'âge.
- Pour une paire de double l'inscription se fait dans la catégorie d'âge du joueur le plus jeune de la paire.
- Il ne peut pas y avoir de paires avec un joueur hors Vaucluse.
- L'inscription dans les 3 tableaux est possible .

Article 6 :

Le Codep 84 se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs tableaux dans une série ou de regrouper ou d'annuler des séries si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant (3 au minimum), et ceci pour le bon déroulement des championnats.

Dans ce cas précis, et **seulement celui-ci**, et avec leur accord, les joueurs peuvent être intégrés dans une série supérieure.

Article 7 :

Tous les tableaux se jouent en poules uniques ou poules puis élimination directe (ou en élimination directe en cas de forte affluence).

Article 8 :

Le montant des inscriptions par joueur est de 15€ pour 1 tableau, 18€ pour 2 tableaux et 20€ pour 3 tableaux. Le règlement se fait lors de l'inscription via Badnet, aucun autre moyen de paiement n'est autorisé.

Article 9 :

Les volants sont à la charge des joueurs, sauf en finale où ils sont offerts par le CODEP 84.

Le volant officiel des Championnats Départementaux est le : CBX Red, il est utilisé en cas de litige entre les joueurs.

Tous les matchs de toutes les séries dans toutes les catégories se jouent avec des volants plumes.

Article 10 :

Dès l'appel de leurs noms, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match. Ces 3 minutes comprennent le test des volants, la prise de repères et le changement de tenue.

Le test de volants doit avoir lieu à l'arrivée sur le terrain au début du temps de préparation.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes peut être disqualifié par le Juge Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Article 11 :

Les matchs se déroulent en 2 set gagnants de 21 points.

Article 12 :

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage, ou arbitrage s'il y a des arbitres présents le jour de la compétition.

Article 13 :

Les inscriptions se font uniquement sur Badnet, les joueurs peuvent s'inscrire, les clubs peuvent inscrire leurs joueurs. L'inscription ne n'est validée qu'après paiement. Aucune inscription autre que par Badnet n'est prise en compte.

Article 14 :

Tout forfait après la date du tirage au sort doit être justifié dans un délai de 5 jours maximum après la fin de la compétition, par l'envoi d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail) à adresser à la Ligue SUDBAD de Badminton ou à la commission régionale de compétition par mail **competition@sudbad.fr** sous peine de sanction fédérale.

Article 15 :

Tout joueur participant à la compétition doit porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBad : short ou jupe short et tee-shirt de sport de raquette.

Le port d'un pantalon de survêtement pour jouer ne peut être autorisée que par le juge arbitre, dans des cas particuliers à la demande du joueur et sur présentation d'un certificat médical, ou lorsque les conditions de température de la salle l'exigent.

Article 16 :

Article 2.14 du règlement général des compétitions (RGC).

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Les noms, prénom et numéro de téléphone du responsable de chaque enfant, doivent être communiqués à l'inscription. Le jour de la compétition une feuille d'émargement est à disposition auprès du Juge-Arbitre, afin que les adultes responsables des jeunes ce jour-là sur la compétition, puissent signer et valider leur présence et leur participation. Il est par ailleurs recommandé d'avoir plusieurs représentant par club le jour de la compétition, pour éviter en cas d'accident de laisser plusieurs enfants sans responsable dans le gymnase.

Article 17 :

L'attitude des joueurs et accompagnateurs doit être correcte. (voir règlement fédéral des codes de conduite des joueurs et des entraîneurs)

Article 18 :

Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad s'applique à tous les points non développés dans ce règlement.

Article 19 :

Le Juge-Arbitre veille au bon déroulement de ces championnats et au respect de ces règlements, du fair-play et de l'éthique sportive.

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la commission des litiges du CODEP 84.

Toute participation à ces championnats implique l'adoption du présent règlement.

Article 20 :

La Commission Compétition du Vaucluse, se réserve le droit d'ajouter de nouveaux articles ou bien de les compléter ou modifier en cas de besoin après accord de la CDOT 84.